



**Intervention de SEM Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant permanent
du Mali auprès des Nations Unies, à l'occasion de l'examen par la Sixième
Commission du point 109 intitulé « mesures visant à éliminer
le terrorisme international ».
New York, le 07 octobre 2019**

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois, je voudrais vous adresser, les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre élection à la présidence de la Sixième Commission.

Soyez rassuré, Monsieur le Président, de notre coopération totale pour le plein succès de nos travaux.

Le Mali souscrit aux déclarations faites par La République islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non-alignés, le Royaume d'Arabie Saoudite au nom de l'Organisation de la Coopération islamique et la Zambie au nom des Etats Africains.

Monsieur le Président,

La délégation du Mali se réjouit du choix du thème du jour qui porte sur les « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ». Ce thème est très pertinent pour mon pays mais aussi d'actualité car le terrorisme, par son développement, sa forme et ses manifestations, constitue l'une des plus dangereuses menaces pour la paix et la sécurité internationales. C'est un véritable défi collectif qui nous est lancé en tant que communauté des Nations, car le terrorisme n'a pas de religion, de nationalité ou de civilisation et son rythme d'extension dans le monde est très préoccupant.

référence s'attachent à trouver des solutions appropriées aux causes profondes de la menace terroriste, en tenant compte des réalités locales. Il s'agit notamment du soutien aux mécanismes de dialogue intra-interreligieux et de la formation des leaders religieux. Il s'agit également de la valorisation des leviers traditionnels de stabilisation des communautés ainsi que de l'introduction de l'éducation à la culture de la paix, aux droits humains et à la démocratie dans les curricula scolaires.

Il s'agit enfin, du financement de projets d'autonomisation des femmes et des jeunes, en particulier l'emploi décent pour la jeunesse.

Un cadre juridique national, en adéquation avec les engagements internationaux du Mali, est en place pour conforter la lutte contre le terrorisme, y compris la répression des auteurs et la protection des victimes.

Dans cette même dynamique, le Gouvernement du Mali travaille avec ses partenaires à la mise en œuvre du Programme d'investissements prioritaires (PIP), qui comprend une quarantaine de projets dans les domaines de la défense et de la sécurité, de la gouvernance, des infrastructures, de la résilience et du développement humain, afin d'apporter des réponses appropriées aux causes profondes de l'instabilité, en créant des opportunités économiques, sociales et de développement pour nos populations, particulièrement notre jeunesse.

Sur le financement du terrorisme, le Gouvernement du Mali a adopté la Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il a également mis en place la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), opérationnelle depuis juin 2008.

Monsieur le Président,

Je voudrais souligner avec force l'importance de la coopération régionale et internationale, pour une lutte efficace contre le terrorisme et le crime transnational organisé qui ne connaissent pas de frontières. C'est tout le sens de la création du G5 Sahel, notamment de sa Force conjointe qui a pour mandat de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, y compris les trafics de migrants. Nous appelons les pays amis et les organisations internationales partenaires à soutenir l'opérationnalisation et le fonctionnement